

UTILISATION DES FICHIERS MIS A DISPOSITION PAR Eau 17



Dans le cadre de l'étude : _____,
Eau 17 met à disposition du prestataire des fichiers informatiques.

Sont désignés par "fichier", tout fichier cartographique diffusé par Eau 17.

Il est rappelé que l'Etat par la DGFIP est le propriétaire de l'ensemble de la documentation cadastrale cartographique.
L'Institut Géographique National est le propriétaire des fonds de plans Scan 25 et Photographie Aérienne.

Eau 17 est le propriétaire :

- De la cartographie des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Des plans topographiques
- Des plans de récolement
- Des cartes de zonage d'assainissement et d'aptitude des sols

Et plus généralement de toute la donnée géographique de ses domaines de compétences (Eau potable, Assainissement Collectif et Assainissement Individuel).

Je soussigné(e) : _____

Adresse mail : _____@_____

Agissant pour le compte de : _____

Domicilié(e) : _____

- Fichiers transmis par Eau 17 :

Par le présent acte,

- Le prestataire s'engage à n'utiliser les fichiers, sous toute forme et sous tout support, que pour l'étude qui le lie à Eau 17,
- Le prestataire s'interdit tout autre usage de ces fichiers,

- Le prestataire s'interdit également toute divulgation, communication, mise à disposition de ces fichiers à des tiers, sous toute forme et pour quelque motif que ce soit, sans l'autorisation expresse d'Eau 17,
- Le prestataire s'engage à détruire les fichiers au terme de la prestation,
- Le prestataire reconnaît que tout manquement de sa part à ces dispositions engagera sa pleine et entière responsabilité à l'égard d'Eau 17.

Pour le Prestataire :

Fait à _____

Le _____

☐ j'accepte l'acte d'engagement

En validant cet acte d'engagement, vous acceptez les conditions d'utilisation des fichiers énumérés ci-dessus.